Informations de base

2007/0239(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association Modification Règlement (EC) No 533/2004 2003/0267(CNS) **Subject** 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans 8.20.04 Pré-adhésion et partenariat	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	27/11/2007

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2858	2008-03-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	REHN Olli

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/11/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0662	Résumé
27/11/2007	Vote en commission		Résumé
20/12/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0517/2007	
15/01/2008	Décision du Parlement	T6-0001/2008	Résumé

15/01/2008	Résultat du vote au parlement		
15/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/03/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
10/03/2008	Fin de la procédure au Parlement		
15/03/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0239(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 533/2004 2003/0267(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 181A-p2 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/55955

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0517/2007	20/12/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0001/2008	15/01/2008	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2007)0662	06/11/2007	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2008/0229
JO L 073 15.03.2008, p. 0001 Résumé

Partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association

2007/0239(CNS) - 06/11/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (CE) n° 533/2004 relatif à l'établissement de partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association en vue de l'étendre à l'ancienne république yougoslave de Macédoine, devenu officiellement pays candidat à l'adhésion.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : lors de sa réunion des 15 et 16 décembre 2005, le Conseil européen a décidé d'accorder le statut de pays candidat à l'ancienne république yougoslave de Macédoine.

En conséquence, il convient de modifier le nom du partenariat de l'ancienne république yougoslave de Macédoine, établi sur la base du règlement (CE) n° 533/2004 du Conseil, et de faire en sorte qu'il passe de « partenariat européen » à « partenariat pour l'adhésion », afin de l'aligner sur le nom des partenariats établis avec les deux autres pays candidats, la Croatie et la Turquie (voir CNS/2003/0267).

La proposition vise également à tenir compte de l'indépendance du Monténégro.

Partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association

2007/0239(CNS) - 15/01/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 613 voix pour, 12 contre et 16 abstentions, une résolution législative basée sur le rapport de M. Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL) approuvant telle quelle la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 533/2004 relatif à l'établissement de partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

Partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association

2007/0239(CNS) - 10/03/2008 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement (CE) n° 533/2004 relatif à l'établissement de partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association en vue de l'étendre à l'ancienne république yougoslave de Macédoine (ARYM), devenu officiellement pays candidat à l'adhésion.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 229/2008 du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 533/2004 relatif à l'établissement de partenariats dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

CONTENU : lors de sa réunion des 15 et 16 décembre 2005, le Conseil européen a décidé d'accorder le statut de pays candidat à l'ancienne république yougoslave de Macédoine.

Le présent règlement modifie dès lors le nom du partenariat de l'ancienne république yougoslave de Macédoine, établi sur la base du règlement (CE) n° 533/2004 du Conseil, afin de le faire passer du statut de « partenariat européen » à « partenariat pour l'adhésion » et de l'aligner dès lors sur le nom des partenariats établis avec les deux autres pays candidats, la Croatie et la Turquie (voir CNS/2003/0267).

Le règlement tient également compte de l'évolution politique dans les Balkans et notamment du fait que la Communauté étatique de Serbie-et-Monténégro a cessé d'exister. Le règlement modifie dès lors le règlement antérieur afin de tenir compte du fait que la Serbie et le Monténégro sont désormais deux États indépendants.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 18.03.2008.